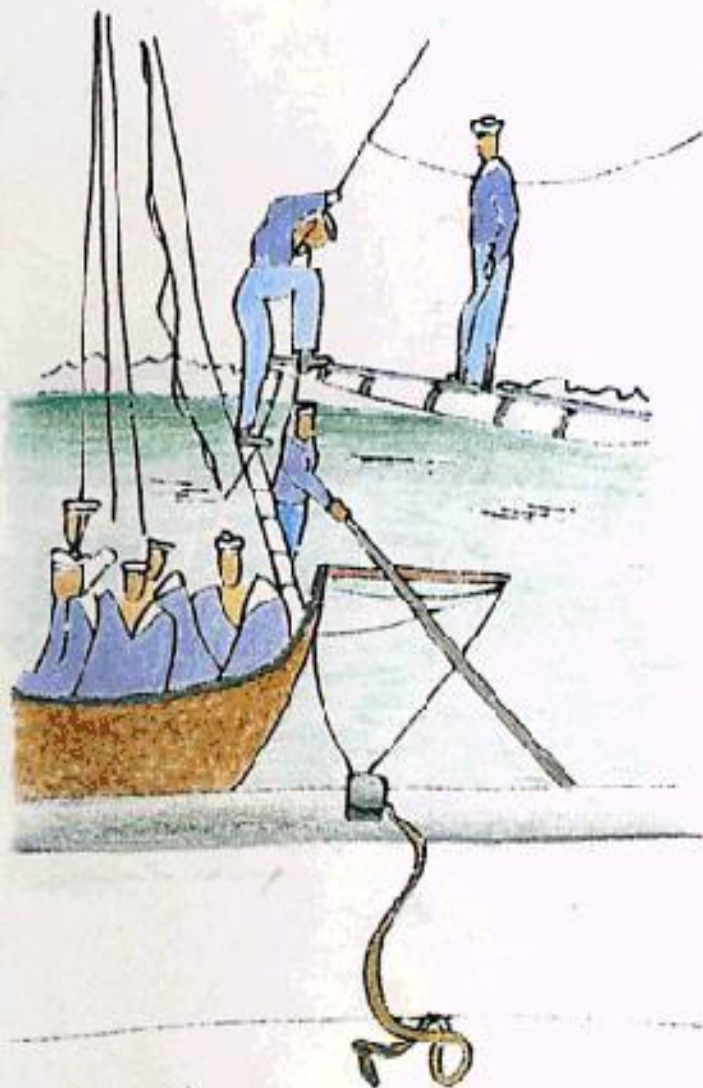


C.F.M. HOURTIN




MARINE
NATIONALE



Après l'envol du dernier
hydravion de ce
magnifique plan d'eau
que constitue le lac
de Hourtin,

La base aéronavale s'est
transformée en Centre
de Formation Maritime
(CFM).

Elle constitue
actuellement l'une des
grandes unités de la
Marine à terre.

Qu'allez-vous faire ?

Comment allez-vous
vivre au CFM Hourtin ?

Ce petit guide d'accueil
est destiné à satisfaire
votre curiosité et à
guider vos premiers pas
dans la Marine.

IMPORTANT

PREMIERS RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES

Appellation :

Pendant la durée d'incorporation et de formation au CFM HOURTIN vous portez la dénomination d'**apprenti - marin**.

Vous serez **matelot (MO2A)** le jour de votre débarquement lorsque vous quitterez le CFM HOURTIN pour rallier votre future affectation.

Diplômes - Renseignements :

Procurez-vous le plus rapidement possible :

Votre numéro INSEE (Sécurité sociale) ;

Tous vos diplômes civils et de préparation militaire (BAC, CAP, PMM, brevets divers...). Ils serviront à vous attribuer une spécialité.

Votre permis de conduire qui pourra vous être réclamé.

Les DATES et LIEUX de naissance de vos parents, frères et sœurs. Certains d'entre vous auront à remplir des fiches complémentaires où ces renseignements vous seront demandés.

Un relevé d'identité bancaire ou postal qui facilitera le paiement de votre solde.

Adresse - Téléphone :

• Vos correspondants peuvent vous écrire à l'adresse suivante :

CENTRE DE FORMATION MARITIME DE HOURTIN

**Apprenti - marin XXX
X compagnie, X section
33 162 HOURTIN NAVAL**

• Ils peuvent vous téléphoner au **56.09.10.10** (après 17h15)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

HOURTIN est un village de 3 500 habitants situé dans le Médoc à 70 km au Nord-Ouest de **BORDEAUX**, et à 60 km de **ROYAN**, en prenant le bac de Grave.

Au bord du plus grand lac d'eau douce de France, à 10 km des plages de l'Atlantique, environné de forêts,

HOURTIN ne manque ni de charmes, ni d'attraits.

LE CENTRE : le Centre de Formation Maritime est situé à **CONTAUT**, hameau de la commune de Hourtin à 7 km au Nord-Ouest du village.



CONSIGNES UTILES

DÉPLACEMENTS.

Lorsque vous partirez en permission et lorsque vous quitterez le CFM définitivement, un service de bus gratuit assurera la liaison entre le CFM et Bordeaux où vous prendrez le train.

La pratique de l'AUTO-STOP, si elle n'est pas réglementairement interdite, est fortement déconseillée. Ce moyen de transport présente des risques certains. Sachez que si le conducteur du véhicule n'est pas correctement assuré, vous ne serez pas couvert en cas d'accident.

CARTE SMA.

Vous bénéficiez, pendant la durée de votre service militaire, d'une carte de transport SNCF, dite « carte SMA ». Cette carte vous donne droit à la gratuité du transport aller - retour entre votre unité et votre domicile une fois par mois (soit 10 coupons pour un service normal).

Si vous n'utilisez pas ces voyages gratuits sur l'itinéraire prévu, vous bénéficiez d'un crédit kilométrique **gratuit** équivalent à la distance prévue. Si vous avez plusieurs adresses familiales (cas des familles séparées, par exemple) vous avez donc intérêt à donner, pour l'établissement de votre carte SMA, l'adresse la plus éloignée du lieu où vous souhaitez être affecté, afin de bénéficier du plus grand crédit kilométrique **gratuit** pendant toute la durée de votre service.

Si vous dépassez votre crédit kilométrique ou si vous vous rendez à une adresse ne figurant pas sur votre carte SMA, vous pouvez voyager avec la réduction de 75 % des militaires, en demandant à votre compagnie un titre de permission « Modèle Z ».

SOINS MEDICAUX.

Pendant la durée de votre service militaire vous n'êtes plus couvert par le régime de la sécurité sociale. Vous êtes totalement pris en charge par le service de santé des armées. Sauf urgence caractérisée, les frais médicaux et d'hospitalisation en milieu civil ne vous seront pas remboursés.

En cas de maladie ou accident hors d'une enceinte militaire, appliquez la procédure suivante :

- **Déclarez** dès que possible votre situation d'appelé du contingent.
- **Faites appel** au médecin de garnison (son adresse vous sera donnée par la gendarmerie locale) ;
- **Rendez compte** de votre indisponibilité, en téléphonant à l'officier de permanence instruction (OPI) du CFM Hourtin au

56.09.10.10.

- **Envoyez** au CFM HOURTIN le certificat médical d'arrêt de travail.

Si vous avez été admis en urgence dans un milieu hospitalier civil, faites prévenir le médecin de garnison qui fera effectuer au plus tôt votre transfert en milieu militaire.

MÉDECIN TRAITANT.

Lors de votre visite médicale d'incorporation, vous pourrez remettre au médecin qui vous recevra la fiche ci-dessous, destinée à permettre de contacter votre médecin traitant habituel (si vous avez un médecin de famille, par exemple).



Ramettez ce papillon renseigné à l'infirmerie, pour que votre médecin traitant soit prévenu en cas de nécessité.

Apprenti

Nom :

Prénom :

Matricule : Section :

Né le :

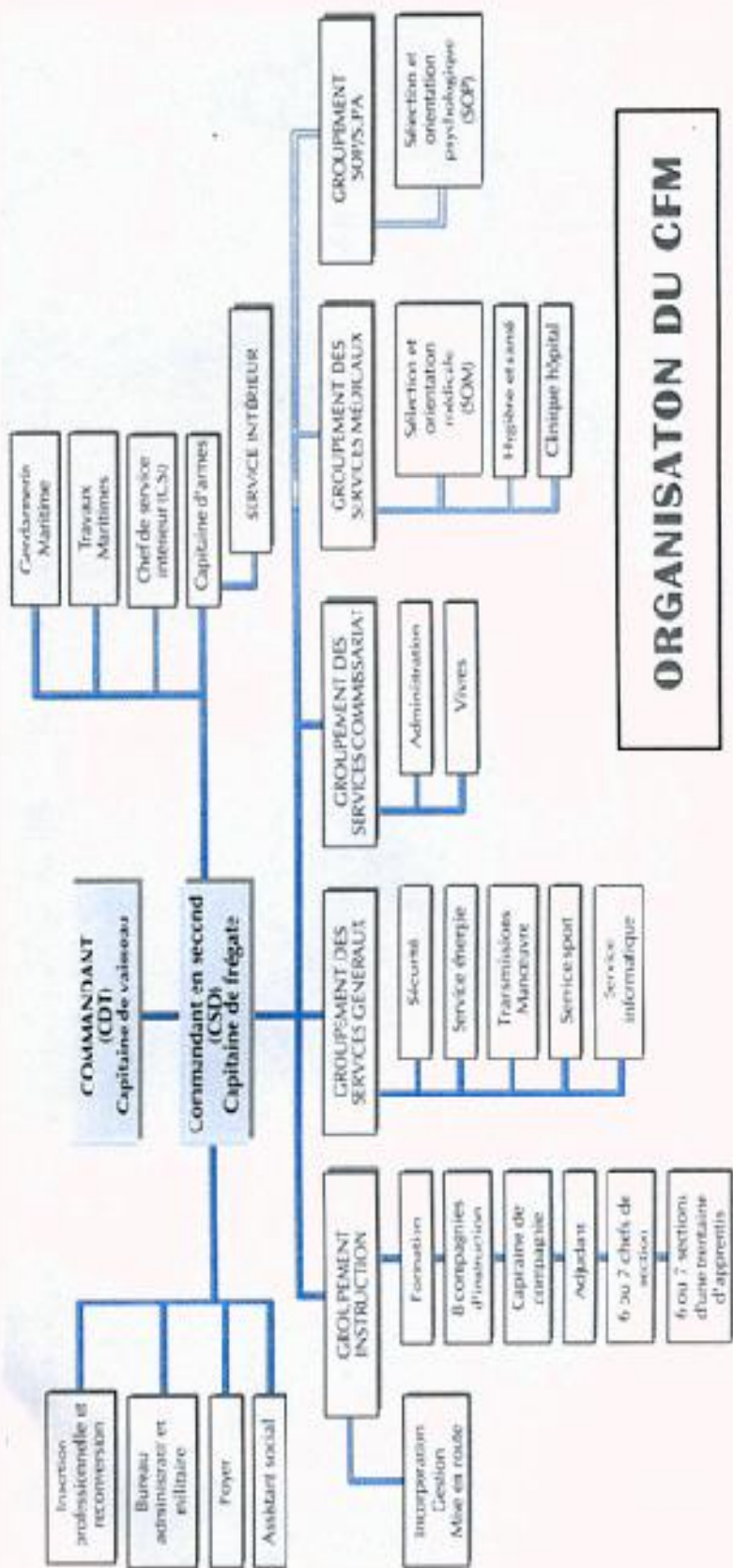
Médecin traitant

Nom :

Adresse :

.....





LES MISSIONS DU CENTRE DE FORMATION DE HOURTIN

INCORPORATION



FORMATION INITIALE



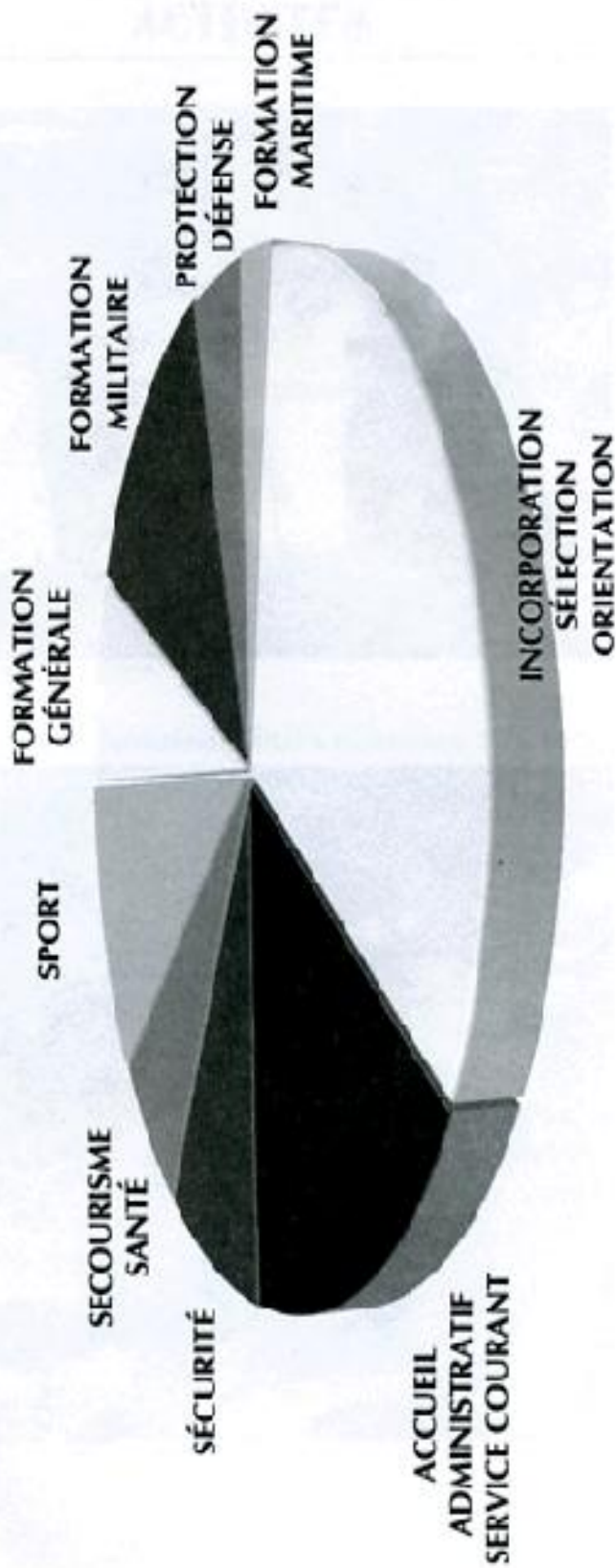
SELECTION ORIENTATION



AFFECTATION



PROGRAMME D'ACTIVITÉS





ACTIVITES

Vous suivrez un programme d'activité qui comportera :

Des ateliers d'incorporation :

- formalités administratives
- visite médicale
- tests psychotechniques
- entretiens psychologiques
- coiffeur
- habillement
- photographie d'identité

Des séances d'information concernant votre orientation et vos possibilités d'affectation.

Des séances de formation militaire et maritime qui vous permettront de rallier votre future unité avec une connaissance de base de la vie au sein de la Marine Nationale.

Vous suivrez des séances de formation théoriques et pratiques et recevrez une initiation au secourisme.

Des activités sportives : Lorsque votre aptitude au sport sera reconnue (après la visite médicale) vous participerez aux séances d'éducation physique et au traditionnel challenge qui sanctionne la fin du cycle de formation. Après les heures de travail, vous avez également la possibilité d'utiliser les installations sportives extérieures ainsi que la piscine, trois fois par semaine, selon un emploi du temps programmé.



CYCLE DE FORMATION

← 3 SEMAINES →

← INCORPORATION →

← SELECTION ORIENTATION FORMATION →

← DÉBARQUEMENT
DES PMM ET
SCIENTIFIQUES →

← 1^{er} MARDI →

← WEEK-END
INCORPO →

← WEEK-END
PERMISSION →

← WEEK-END
DÉBARQUEMENT →

INSIGNES DES SPÉCIALITÉS



HOMME D'ÉQUIPAGE



CUISINIER-BOULANGER
TALLEUR-CORDONNIER
MAÎTRE D'HÔTEL



ÉLECTROTECHNICIEN



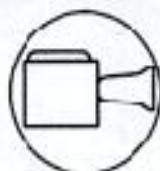
DÉTECTEUR D'ARMES
SOUS-MARINS



MANŒVRER



ÉQUIPAGE



PHOTOGRAPHE



INFIRMIER
PARAMÉDICAL
PSYCHOLOGUE



TIMONIER



DÉTECTEUR



SECRÉTAIRE



FOURRIER



CRIEUR
SEMAPHORIQUE



ÉLECTRONICIEN
D'ARMES



ASSISTANT
DE FOYER



INFORMATICIEN



MISSILIER



AÉRONAUTIQUE
NAVALE



TRANSMETTEUR



MÉCANICIEN NAVAL



**CHOIX DE
L'INTÉRESSÉ**

**BESOINS DE
LA MARINE**



CRITÈRES D'ORIENTATION

**SPÉCIALITÉ
ET
AFFECTATION**

- 1 Aptitudes intellectuelles et professionnelles
- 2 Aptitudes médicales et psychologiques
- 3 Cas particuliers :
 - › Préparation Militaire Marine
 - › Volontariat Service Long
 - › Compétences professionnelles particulières
 - › ...



ORIENTATION

Les médecins du service d'orientation médicale (SOM) et les psychologues du service d'orientation psychologique (SOP) établiront vos aptitudes aux divers emplois.

Votre capitaine de compagnie vous recevra ensuite individuellement pour vous proposer une « spécialité » c'est à dire un type d'emploi en fonction des besoins de la Marine, de vos aptitudes, de vos goûts, et pour vous demander où vous désirez faire votre service national, c'est-à-dire vos desiderata d'affectation :

Il vous enverra peut être, pour le choix de votre spécialité, passer des tests supplémentaires.

Passer ces tests supplémentaires avec sérieux, votre emploi pendant votre service militaire et votre affectation en dépendent.

A l'issue de votre séjour, vous rallierez le lundi suivant votre affectation, sauf pour certaines spécialités pour lesquelles vous effectuerez un stage d'environ un mois dans une école de la Marine :

- Guetteur sémaphorique,
- Clairon,
- Conducteur et équipier de pont d'envol,
- Transmetteur,
- Fusilier,
- Assistant de promotion sociale,
- Assistant de foyer,
- Contrôleur aérien.

VOS HORAIRES AU CFM

Vous serez occupé du « branle-bas » (vers 6h00) au « dégaçé » (vers 17h30) et soumis au régime de l'internat, y compris le premier week-end suivant votre arrivée (dit « week-end d'incorporation » et consacré aux épreuves sportives).

Vous serez permissionnaire le deuxième week-end suivant votre arrivée (départ le vendredi matin) et vous pourrez rentrer chez vous ou à l'adresse que vous aurez indiquée pour l'établissement de votre carte SMA. Ce voyage pourra donc être gratuit si vous décidez d'utiliser votre premier coupon mensuel.

Le troisième week-end suivant votre arrivée, vous serez de nouveau permissionnaire et vous devrez rallier, à l'issue de votre permission, votre nouvelle affectation. Toutefois certains devront revenir à nouveau au CFM pour y subir les vaccinations nécessaires à leur affectation (Outre mer, embarquement).



LA JOURNÉE D'UN APPRENTI

Entre 6h00 et 7h00 selon les compagnies, une sonnerie au clairon annoncera le branle-bas (« Levez-vous ») et mettra peut-être un terme à des rêves de voyages lointains.

Jusqu'à 7h45, avant ou après votre petit déjeuner selon les cas, vous serez placé au poste de propreté pour remettre en ordre et nettoyer vos postes, couloirs, sanitaires et extérieurs appartenant à votre compagnie.

A 8h00, avant la mise au travail, tout le personnel participe à l'assemblée sur le plateau d'appel et à la cérémonie des couleurs, traditionnelle dans toutes les unités militaires.





A midi, à la cafétéria de l'équipage, vous pourrez déjeuner. Le foyer proche, vous permettra de déguster un café et de vous détendre.

A 13h15, les activités pratiques ou théoriques reprendront jusqu'à l'heure du « dégage » (fin du travail). Le foyer vous ouvrira alors ses portes et vous pourrez vous détendre grâce aux loisirs multiples mis à votre disposition.

A partir de 17h45, les compagnies d'apprentis marins se dirigent de nouveau vers la cafétéria pour le dîner.

A 20h00, est effectué le dernier rassemblement de la journée au cours duquel sont présentées les activités du lendemain, avant le cinéma ou le programme TV, proposé par le foyer.

A 22h30 ou un quart d'heure après la fin du spectacle, l'extinction des feux vous permettra de gagner un sommeil réparateur.



LES PETITS TUYAUX

LE FOYER.

Le foyer est un lieu de détente et de repos dans un cadre confortable qui offre aux marins certains services et commodités matérielles.

L'activité du foyer s'exerce dans le domaine culturel, récréatif, éducatif et sportif.

Vous y trouverez :

⇒ le bureau « accueil » pour :

- Renseignements sur toutes les activités de loisirs ;
- Renseignements sur la spécialité ASFOY ;
- Prêts de jeux (boules, billard) .

⇒ un hall d'information (Affichage T.V., cinéma, spectacles, vidéo, petites annonces, carte de France, métro, infos clubs loisirs/sports) .

⇒ une boîte aux lettres PTT .

⇒ un bar - tabac, presse et tickets de cinéma.

- Ouverture de 11h30 à 13h15 et de 17 heures à 20h45 .
- En week-end d'incorporation de 11 heures à 20h45 .



⇒ deux salles de jeux électroniques :

- Flippers ;
- Vidéo ;
- Baby-foot .



⇒ deux salles de jeux :

- Ping-pong
- Billard.



⇒ une salle de lecture

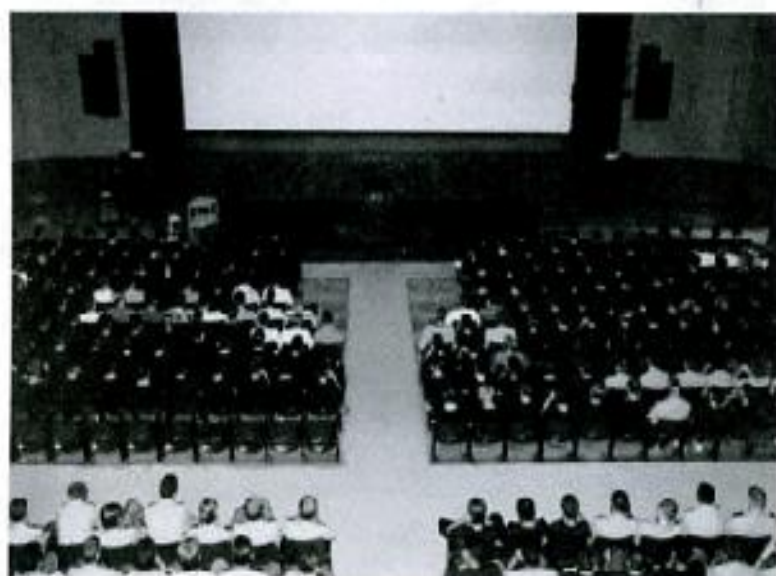
- Quotidiens, BD, livres de bibliothèque, jeux de société.
- Ouverture de 11h30 à 13h15 et de 18 heures à 22 heures.

LA SALLE D'INFORMATION.

Placée dans les locaux du foyer, elle vous propose un complément d'information sur toutes les possibilités géographiques d'affectation et les spécialités attribuées aux appelés. Elle est ouverte tous les soirs après 17h15.

LE COMPTOIR DE VENTE DU BÂTIMENT *JEAN BART.*

La coopérative, magasin où vous trouverez toutes sortes d'articles : confiserie, toilette, vêtements, bijouterie, souvenirs « marine », papeterie, chaussures de sport, photographie, fumeur, maroquinerie, quincaillerie, jeux, hi-fi, vidéo, horlogerie, articles de sac, cadeaux, tabac, télécartes, tickets de cinéma, est ouverte du lundi au vendredi de 11h15 à 20h45, ainsi que le samedi et le dimanche d'incorporation aux mêmes heures.



LE CINEMA.

Séance à 20h30 du lundi au jeudi et le week-end d'incorporation. Guichet ouvert à 20 heures.

Soyez prévoyant, achetez vos tickets à l'avance aux comptoirs de vente (bar et coopérative) pour éviter les files d'attente.



BUREAU POSTAL NAVAL.

Il procure tous les services d'un bureau de poste : courrier, téléphone et délivrance de cartes téléphoniques, télégramme, timbres, philatélie et opérations financières.

Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

⇒ jours ouvrables :

- De 8 heures à 16 heures tous services.
- De 16 heures à 17h15 télécartes, timbres et téléphone seulement ;

⇒ samedi d'incorporation : de 9 heures à 12 heures ;

Le service téléphonique est complété par des cabines à cartes réparties dans le CFM, et notamment à proximité de vos logements.

Nota : une carte téléphonique vous sera gratuitement délivrée.



AUMÔNERIE DU CFM

L'aumônerie catholique du CFM est animée par :

- un aumônier catholique présent au CFM les week-ends d'incorporation ;
- le curé de la paroisse de Hourtin ;
- un matelot permanent, relais d'aumônerie.

Trois messes sont célébrées à la chapelle du CFM :

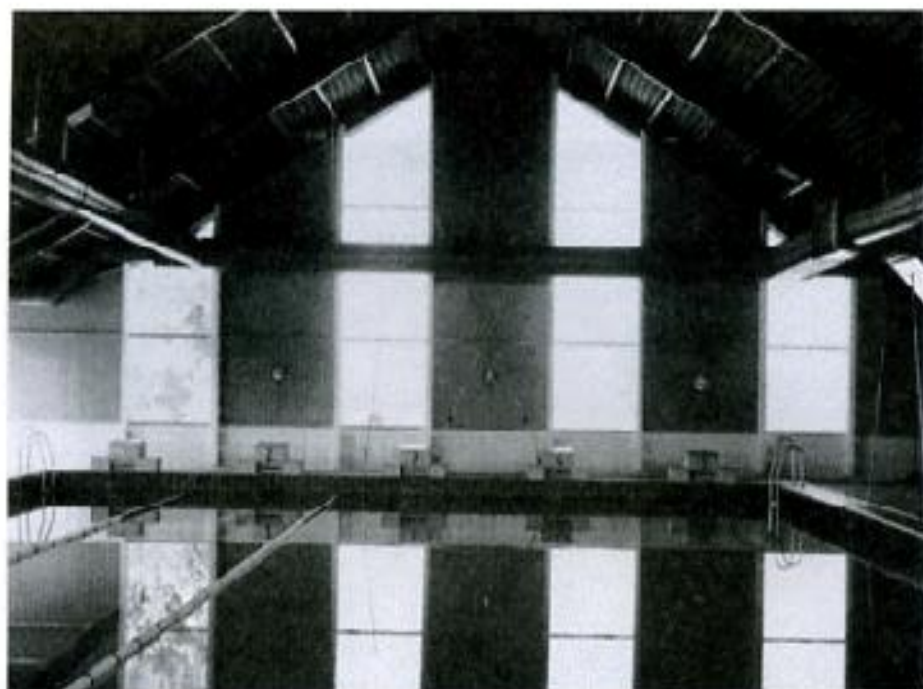
- le samedi d'incorporation à 19h15, messe anticipée du dimanche ;
- le mercredi et le jeudi à 20h15 ;

Elles sont annoncées par une sonnerie au clairon et une diffusion générale.

Le culte n'est pas toute une vie de foi , des rencontres, réunions de réflexion, de prière ou d'amitié sont offertes à tous ceux qui, sans exclusion, en ressentent le besoin. Consultez les panneaux d'affichage à l'aumônerie, au foyer, dans les compagnies.

L'aumônier protestant visite le CFM chaque mois à l'issue de l'incorporation. Il rassemble les apprentis de ce culte. Signalez-vous dès l'incorporation à l'aumônerie catholique.

L'aumônier israélite réside à Bordeaux. Il se tient à la disposition des apprentis qui désirent le rencontrer lors de son passage annoncé au CFM.



SPORT

La pratique du sport fait partie de la vie militaire. Seuls ceux d'entre vous qui feront objet d'une contre-indication médicale ne pourront pas participer à certaines activités.

Si vous souhaitez pratiquer le sport après le déchargé du soir, un moniteur vous accueillera au gymnase et vous pourrez profiter de certaines installations sportives.

BAIGNADE.

La baignade dans le lac est interdite.

La mer, sur la plage de Hcurtin distante d'environ 5 km, est très dangereuse. Une réglementation particulière affichée en bord de mer précise les consignes à respecter.

Des créneaux d'utilisation de la piscine du CFM sont réservés aux loisirs des apprenis-marins.



INFORMATIONS DIVERSES

SERVICE SOCIAL.

Si vous vous trouvez du fait de votre service militaire dans une situation sociale grave ou simplement difficile, parlez-en à votre capitaine de compagnie qui étudiera votre cas et vous adressera, si nécessaire, à l'assistante social.

TRANSPORTS.

Pendant la durée de votre service, vous serez amené à voyager souvent en train. Ayez une attitude correcte. Si vous commettez une infraction, vous serez passible d'une forte amende et d'une sanction disciplinaire.

N'oubliez pas qu'en dehors du CFM vous représentez la Marine Nationale ; soyez donc toujours impeccable et comportez-vous en adulte responsable.

MARIAGE.

Si vous voulez vous marier pendant votre service national, vous n'avez pas d'autorisation à demander, seul un certificat de présence au corps sera exigé par l'officier d'état civil. Ce certificat est à demander à votre compagnie durant votre séjour au CFM ou au bureau militaire de votre future affectation.

SOLDE (mars 1994).

Pendant votre service militaire vous percevrez 530 F/mois (2^e classe), 565 F/mois (1^{re} classe), 382 F/mois (QM2). Saut si vous vous êtes constitué un pécule avant le service militaire, ou si vous bénéficiez de revenus annexes, **il faut donc vous habituer à vivre avec peu d'argent** et utiliser au maximum, pour vos distractions, les prestations gratuites ou à prix très modiques qui sont offertes par les FOYERS DE LA MARINE. Renseignez-vous auprès des ASFOY de service, car il existe de nombreuses possibilités de voyages et d'hébergement qui vous seront réservées. Si vous avez des prêts bancaires en cours, sachez que les traites peuvent être suspendues pendant la durée de votre de service militaire.

Vous aurez peu d'argent, Ne vivez pas au dessus de vos moyens.

PERMISSIONS.

En arrivant dans votre unité d'affectation, vous bénéficierez d'un crédit initial de 13 jours de permissions (pour un service de 10 mois). Si vous avez donné satisfaction dans votre emploi, vous pourriez demander l'octroi supplémentaire de 4 jours maximum de permission à titre de récompense.

Pensez que vous aurez peut-être besoin de ce crédit en fin de service pour rechercher un emploi, faire un essai chez un employeur, reprendre une scolarité ou démarrer un contrat de travail ou de qualification.

Vous aurez peu de permissions, sachez gérer votre crédit.

DROGUE.

L'usage des stupéfiants, interdit par la loi, l'est également à l'intérieur du C.F.M. N'acceptez pas d'acheter ou de consommer des produits stupéfiants car vous risqueriez alors une punition disciplinaire immédiatement assortie d'une procédure pénale qui peut vous poursuivre après votre service militaire.





Ce petit guide est destiné à faciliter votre adaptation à la vie militaire. Que vous soyez embarqué ou destiné à une unité à terre :

Bonne affectation

NOTES PERSONNELLES



BON VENT
&
BONNE MER